

REGISTRE DE LA MEMOIRE DU MONDE

FORMULAIRE DE PROPOSITION D'INSCRIPTION

Chili – Jésuites d'Amérique

PARTIE A – INFORMATIONS ESSENTIELLES

I. RESUME

Le patrimoine culturel documentaire du Fonds des jésuites d'Amérique conservé par l'Archivo Nacional de Chile (Archives nationales du Chili) est un témoignage essentiel de l'histoire des Antilles, de l'Argentine, de la Colombie (Bogotá), de la Bolivie, de Cuba (La Havane), de l'Equateur, de l'Espagne, des Philippines (Manille), du Mexique, du Paraguay et du Chili des XVIIème et XVIIIème siècles, et renvoie à tous les domaines où la Société de Jésus a mené son action.

La Société de Jésus a été créée à Rome en 1540, année où le Pape Paul III lui a donné une existence légale. Les membres de cette Congrégation nouvellement créée étaient les héritiers de la Renaissance tout en restant fidèles à la tradition chrétienne de la fin du Moyen-Age. Ils ont fréquenté la Sorbone et d'autres universités mais leurs objectifs ont été de les éloigner des amphithéâtres et de les faire s'embarquer sur les caravelles espagnoles et portugaises en direction des Indes occidentales et orientales. En 1548, ils ont fondé leur premier «collegium» dans la ville de Messine en Sicile, jetant ainsi l'une des bases de la civilisation occidentale. Cet établissement a offert aux jeunes et adolescents une formation inspirée par le christianisme traditionnel et la culture humaniste : les deux traits essentiels de la Renaissance européenne. Même si elles n'étaient pas prévues par le projet fondateur de 1540, les écoles sont devenues le premier vecteur de l'apostolat des Jésuites, l'autre grande vocation apostolique de la Compagnie de Jésus ayant été consacrée à la prédication de Jésus Christ aux infidèles, c'est-à-dire, les peuples dont la culture à l'époque ne correspondait pas à celle de la civilisation chrétienne occidentale. Les missions étaient implantées au milieu de ces communautés et leur action prévoyait l'ouverture d'écoles qui ont fini par constituer un bastion de la nouvelle «propédeutique», un nouvel enseignement, un nouvel art d'être un homme : l'humanisme chrétien. L'éducation a été une nouvelle forme de missionnariat. La dualité du programme institutionnel représentée par les écoles, à l'exception de celui des universités, et le dynamisme centrifuge des missions jésuitiques, dont la nature inhérente était dans la culture, est devenue un mode de vie partout où les Jésuites ont étendu leur action.

Le Fonds des jésuites d'Amérique comprend en particulier une documentation rassemblée et produite par le Conseil d'administration des biens temporels des jésuites, un organisme créé par la Couronne espagnole, après l'expulsion de la Société de Jésus de tous les territoires sous la souveraineté de Charles III en 1767, et destinée à rendre rigoureusement compte des biens et propriétés que l'Ordre de Saint-Ignace possédait dans les zones où il s'était implanté.

En plus des documents produits par cet organisme et à la suite de l'application du décret d'expulsion de la Société, un certain nombre de pièces originales ont été apportées qui appartenaient à l'Ordre et concernaient les inventaires d'un large éventail de propriétés appartenant aux Jésuites, de registres, d'ordres de la Couronne espagnole, de correspondance, de relations, de rapports et d'abondante information sur les activités religieuses, éducatives et économiques des jésuites.

Ainsi, le Fonds des Jésuites constitue l'unique témoignage essentiel à la disposition de toute personne intéressée, au niveau international, dans l'étude de la continuité de l'action universelle menée par la Société de Jésus dans l'Amérique espagnole. Ainsi que l'a déclaré un historien jésuite : ils ne se sont pas contentés d'être proches du mystère du Christ de manière rationnelle mais ils se sont également efforcés de le réaliser - de toutes les manières possibles – selon des

modalités sociales concrètes, c'est-à-dire, en l'incarnant historiquement par une culture humaniste. A cet égard, l'information contenue dans plus de 128 000 fiches qui composent le Fonds des jésuites d'Amérique est intrinsèquement liée à l'histoire de l'Ouest, du vaste empire espagnol du XVIIème, XVIIIème et début du XIXème siècle. Il conviendrait, à l'heure actuelle, de rendre ce patrimoine aisément accessible à toute personne intéressée indépendamment de l'emplacement physique du Patrimoine.

2. INFORMATIONS SUR L'AUTEUR DE LA PROPOSITION

Nom (de la personne ou de l'organisation)

Propriétaire :

Archivo Nacional de Chile (Archives nationales du Chili)

Directrice : Mme María Eugenia BARRIENTOS HARBIN

Archivo Nacional de Chile

SANTIAGO

Chili

Archivo Nacional de Chile

n° 50 Miraflores St.,

SANTIAGO

Chili

B.P. n° 1 400

2.1 Archivo Nacional de Chile est le propriétaire et le gardien du Fonds des jésuites d'Amérique.

2.2 Personne à contacter

Mme María Eugenia BARRIENTOS HARBIN

Directrice

Archivo Nacional de Chile

n° 50 rue Miraflores,

SANTIAGO

Chili

B.P. n° 1400

Téléphone : 00-56-2-3605212

3. IDENTITE ET DESCRIPTION DU PATRIMOINE DOCUMENTAIRE

3.1 Nom et indications du patrimoine documentaire

Nom : Jésuites d'Amérique

Propriétaire : Archivo Nacional de Chile

Gardien : Archivo Nacional de Chile

SANTIAGO

Chili

Adresse : Archivo Nacional de Chile

n° 50 rue Miraflores

SANTIAGO

Chili

B.P. 1400.

3.2 Description

Le Fonds des jésuites englobe approximativement 128 000 fiches reliées en 473 unités d'installation et organisées en huit sections correspondant à chaque pays concerné : Chili, Pérou, Argentine, Mexique, Colombie, Bolivie, Equateur et plusieurs autres pays qui disposent d'une documentation moindre. Les sections comptant un volume moindre de documents sont alors regroupées de la manière suivante : Manille, les Antilles, l'Espagne, les Philippines, Panama et le Venezuela.

Un guide des sections mentionnées apparaît ci-dessous :

SECTION CHILI

TOTAL DES VOLUMES 127

QUANTITÉS DE VOLUMES	DESCRIPTION	ANNEES
7	OCCUPATIONS	1643-1808
16	APPLICATIONS	167-1804
44	COMPTES	1662-1814
8	NOTES	1767-1804
20	PRIVE	1558-1819
3		
3	LETTRES PATENTES ROYALES	1767-1804
1	DOCUMENTS DIVERS	
1	PROFESSIONS	1622-1766
1	EXCLUSIONS	1767-1799
1	DECLARATIONS DE LA SOCIETE DE JESUS	1757-1784
2	BIENS TEMPORELS	
2	TRANSFERT d'ARGENT	1772-1880
1	DOUANES	1755-1774
11	ÉCOLES	1600-1790
21	MISSIONS	1695-1792
1	COMPTES ET RECUS	1636-1767
1	DOCUMENTS DE	plusieurs dates
1	TITRES ET DROITS	1634-1742
1	CRÉATION D'UNE ÉCOLE	1593 –1612
1	ÉCOLE MAXIMUM	1762-1790

SECTION DES ANTILLES

TOTAL DES VOLUMES 5

Quantité de Volumes	Description	Années
1	Propriété de La Havane	1768-1791 1768-1791
1	Fondation du Séminaire de Santo Domingo	1790-1793
1	Documents concernant les arrivées à la Havane de réguliers en provenance du Guatemala	1767-1790
1	Plusieurs dossiers	1719-1794
1	Documents concernant les écoles à la Havane	1757-1820

SECTION ARGENTINE

TOTAL DES VOLUMES 75

QUANTITÉ DE VOLUMES	DESCRIPTION	ANNÉES
13	OCCUPATIONS	1767-1787
6	DEMANDES	1767-1806
13	PRIVÉ	1764-1805
4	NOTES	1767-1783
3	DÉCISIONS	1768-1789
8	DOCUMENTS DIVERS	1648-1805
28	LETTRES	1602-1800

SECTION de BOGOTÁ

TOTAL DE VOLUMES 24

QUANTITÉ DE VOLUMES	DESCRIPTION	ANNÉES
17	Documents divers	1610-1799 1610-1799
1	Documents Maracaibo	1772-1783
3	Documents de Santa Fé	1692-1800
1	Archives et Demandes	1769-1778
2	Notes	1767-1808

SECTION DE BOLIVIE

TOTAL DE VOLUMES 15

QUANTITÉ DE VOLUMES	DESCRIPTION	ANNÉES
2	DOCUMENTS DIVERS	1767-1803
3	OCCUPATIONS	1667-1771
2	DEMANDES	1767-1798
1	PRIVÉ	1768-1784
2	COMPTES ET NOTES	1745-1819
4	MISSIONS ET MOJOS	1580-1779
1	LETTRES	1650-1767

SECTION DE L'EQUATEUR

TOTAL DES VOLUMES 22

QUANTITÉ DE VOLUMES	DESCRIPTION	ANNÉES
7	DOCUMENTS DIVERS	1651-1796
1	ORDRES DE LA COURONNE	1767-1769
3	OCCUPATIONS	1767-1800
2	DEMANDES	1773-1804
4	PRIVÉ	1769-1798
4	MISSIONS ET MOJOS	1580-1779
1	LETTRES	1650-1767

SECTION DE MANILLE

TOTAL DES VOLUMES 2

QUANTITÉ DE VOLUMES	DESCRIPTION	ANNÉES
2	DOCUMENTS DIVERS	1767-1782

SECTION DU MEXIQUE

TOTAL DES VOLUMES 82

QUANTITÉ DE VOLUMES	DESCRIPTION	ANNÉES
8	FONDATION de MISSIONS PIEUSES	1697-1796
23	OCCUPATIONS	1767-1805
2	CONTENUS DES MANUELS SCOLAIRES	1768-1778
6	COMPTES	1701-1802
14	PRIVÉ	1753-1819
7	NOTES	1767-1819
1	ORDRES ROYAUX	1702-1788
1	LETTRES	1652-1770
14	DOCUMENTS DIVERS	1761-1793
2	TRANSFERTS de FONDS	1784-1793
1	VISITE DES CROYANTS d'AUGUSTINE DU MECHOACAN	1778
1	ARCHIVES DE L'ÉCOLE DE TEPOZATLAN	1769
1	INVENTAIRE DE MANUELS SCOLAIRES IMPRIMES DE LA SOCIÉTÉ DE JÉSUS	pas de date
1	DOCUMENTS DE L'ÉCOLE SAN ILDEFONOSO	Pas de dates

SECTION DE PANAMA

TOTAL DES VOLUMES 5

QUANTITÉ DE VOLUMES	DESCRIPTION	ANNÉES
5	DOCUMENTS DIVERS	1767-1798

SECTION DU VENEZUELA

TOTAL DES VOLUMES 5

QUANTITÉ DE VOLUMES	DESCRIPTION	ANNÉES
2	DOCUMENTS DE CARACAS	1799-1801
3	DOCUMENTS DIVERS	

SECTION DE DIVERS PAYS

QUANTITÉ DE VOLUMES	DESCRIPTION	ANNÉES
1	CHILI-ESPAGNE	1790
1	BIENS TEMPORELS AU CHILI ET PÉROU	1800-1805
18	DOCUMENTS DE DIFÉRENTS PAYS	1613-1818
1	DECISIONS ROYALES VERS PLUSIEURS PAYS	1635-1800
1	NOTES PLUSIEURS PAYS	1767-1813

1	DOCUMENTS DE CHARCAS	1769
1	INDEX DES JÉSUITES	AUCUN
1	LETTRES ET DOCUMENTS EN PROVENANCE 1616-1767	D'ESPAGNE
1	DEMANDES	1767-1808
2	COMPTES DIVERS	
1	PROCURATION ACCORDEE PAR DES PARTICULIERS AUX PRÊTRES DU PEROU	1616-1716
2	ACTES DE VENTES D'ESCLAVES ET DE PROPRIÉTÉS RELEVANT DES BIENS TEMPORELS AU PÉROU	1770-1803
1	ACTES D'OBLIGATIONS, DE DÉPÔTS, D'HYPOTHÈQUE, D'ATTESTATION DE TITRE ET DE PAIEMENT DE	1788-1797
1	LISTE DE REGULIERS DANS PLUSIEURS PAYS	1767-1795

NOTE. LES VOLUMES CORRESPONDENT A DES UNITES DOCUMENTAIRES, CHAQUE VOLUME CORRESPOND DE 200 A 300 DOCUMENTS :

En ce qui concerne la typologie documentaire, les sections sont organisées selon les séries ci-dessous :

- Les Séries Occupation renvoient à la période d'expulsion et de ses conséquences, et comprend des inventaires et une évaluation des biens (bibliothèques, pharmacies, entre autres) des écoles, des informations sur les propriétés dans les pays, des informations sur les populations autochtones et les nombres d'esclaves.
- Les Séries Application fournissent des données sur la destination des propriétés, celles qui étaient transférées en Espagne, vendues dans les colonies ou utilisées comme orphelinats.
- Les Séries Privé abordent les conséquences politiques, économiques, sociales et juridictionnelles de l'expulsion, suscitées par la mise aux enchères des propriétés dans les pays, la vente des produits de missions ou les réclamations sur les biens temporels confisqués
- Les séries Décision conservent les minutes des réunions tenues par le Conseil des biens temporels, au niveau municipal aussi bien que provincial, mis en place pour régler la gestion des propriétés soumises à l'expropriation.
- Les Séries Comptes offrent des informations sur les transactions financières, notamment les dépenses et les recettes.
- Les Séries Missions offrent des informations sur la conversion des autochtones, la création de chaires en langues aborigènes, la cartographie et la répartition des populations indiennes, les demandes de transmission en vin, huile et médicaments.

Résumé de leur origine

Après l'expulsion des jésuites, les décisions et ordres émanant de la couronne espagnole ont immédiatement décidé que leurs documents devaient être envoyés aux Archives et Etudes royales de San Isidro del Real, Madrid - correspondant à l'ancien Collège impérial de la Société de Jésus rebaptisé aujourd'hui Instituto de San Isidro - et être administrés par le Conseil extraordinaire. Ce dernier était particulièrement intéressé par la gestion des biens temporels et a recherché des documents susceptibles de compromettre la Société de Jésus dans les intrigues

politiques de l'époque. Les documents rédigés à la suite de l'expulsion, comme les minutes des possessions et les inventaires des propriétés confisquées aux Jésuites, etc. y ont également été envoyés conformément aux décisions de la Direction générale et des Conseils des biens temporels, créés par décisions royales de Madrid, le 27 mars 1769.

Lorsque Fernand VII, en 1815, a autorisé l'activité de la Société d'Espagne, les archives des biens temporels ont été remises sous inventaire au Comité de réhabilitation. A la suite de la révolution constitutionnelle de 1820, la Société a été dissoute une nouvelle fois et les documents relatifs aux biens temporels ont été transférés à la Direction du Crédit public d'Espagne. Une partie avait été préalablement remise au ministère des finances. En 1892, après la défaite du gouvernement libéral, la Société a été rétablie et l'année suivante les archives lui ont été rétrocédées. Elle en a été la gardienne jusqu'en 1834, année où débuta la guerre carliste du XIX^{ème} siècle entre libéraux (Carlistes) et absolutistes, ceux-là même qui s'étaient opposées de 1820 à 1823. Le 4 juillet 1835, un décret royal a de nouveau dissout la Société d'Espagne. Jusqu'alors, les archives n'avaient pas été enlevées de leurs dépôts conservés par les archives de San Isidro. Jusqu'alors, les archives n'avaient pas été déplacées de leurs dépôts au sein des archives de San Isidro. Depuis lors, elles ont été dispersées entre les ministres de la grâce, de la justice et des finances entre autres destinations comme la Bibliothèque des tribunaux. Cette situation a duré jusqu'en 1868 lorsque la révolution libérale a renversé la reine Isabelle II. Sur le point de disparaître, les archives ont été vendues selon leur poids à des magasins et entrepôts, pour les fours à pâtisseries, comme papier d'emballage et autres usages du même genre.

L'Espagnol Francisco Javier Bravo, qui a passé l'essentiel de sa vie à Buenos Aires, séjournait alors dans la capitale espagnole. Mis au courant de cette perte documentaire, il a fait tout son possible pour acquérir les archives en question. En mesure d'en rassembler une très grande quantité, près de 60 000 documents, il a fait don de 30 000 d'entre eux aux Archives historiques de Madrid. Le 24 avril 1872, il a informé le responsable de cette institution qu'il avait entrepris de les acquérir une fois mis au courant de ce que de nombreux documents précieux datant des XVI^{ème}, XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, originaires de plusieurs communautés dissoutes, ainsi que d'autres colonies de l'Etat, étaient en voie de dispersion et vendues à tout acquéreur au mépris de leur véritable valeur. Propriétaire d'une quantité appréciable de documents, il prit la décision de faire don d'une partie des archives. Nombreux parmi ces documents sont ceux qui mentionnent des dates d'achat, de vente, de recensement, de fondations, d'inventaires et de comptes et qui contiennent en particulier des informations portant sur les propriétés occupées par les jésuites et sur l'administration mise en place par la suite en vue de la gestion de ces biens temporels jusqu'au rétablissement de la Société en 1814.

De même, Bravo a conçu l'idée de publier une partie des documents qu'il avait entre les mains en commençant par les documents mentionnant l'expulsion des jésuites de Buenos Aires et du Paraguay. Nous avons repéré ce travail qui contient approximativement soixante pièces se référant au sujet mentionné en général à partir de la correspondance entre le gouverneur Francisco Bucarelli et le Comte d'Aranda. L'auteur projetait de publier d'autres pièces documentaires concernant des problèmes frontaliers entre Espagnols et Portugais soulevés par le tracé des frontières du XVIII^{ème} siècle, ainsi que des inventaires approfondies et singuliers des missions. Il a également averti qu'ils étaient en cours d'impression.

Toutefois, cette mission a échoué en raison des dettes qu'il a été dans l'obligation de contracter pour assurer ces publications. Il remit une partie de ces archives en gage au responsable de la Bibliothèque nationale de Madrid, Antonio Paz y Melia.

A la suite du contentieux frontalier avec l'Argentine, le Secrétaire de la légation chilienne en France, Carlos Morla Vicuña, a reçu mission de se rendre en Espagne pour y étudier les documents qui appuyait la position chilienne sur la question. Morla a séjourné en Espagne entre mai et septembre 1873 où il a appris l'existence des documents acquis par Bravo. Morla a proposé au gouvernement chilien d'acheter ces précieux documents, lequel a autorisé le ministre chilien en France d'agir pour son compte. En 1876, il a été une nouvelle fois chargé de s'acquitter de la même mission et a notifié le ministre dans sa lettre en date du 24 août

qu'Antonio Paz y Melia détenait les documents et s'est avisé de leur très grand intérêt après les avoir examinés personnellement.

Ces documents, au nombre d'environ 13 000, ont été achetés en 1877 au prix de 1700 francs, un prix modique si l'on considère leur valeur historique. Transférés au Chili, ils y ont conservés dans la Bibliothèque nationale jusqu'à la création des Archives historiques nationales en 1925, d'où ils ont été transférés en 1927 aux Archives nationales, nées alors de la fusion de la Bibliothèque nationale et des Archives générales du gouvernement, en place depuis 1887.

ANALYSE OU VALIDATION DE SON ETAT ET DE SES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Son état de conservation est en général satisfaisant, le support étant du papier vergé datant du XVII^{ème} siècle, avec trame de toile métallique de l'engrènement (le papier à braie ou réglettes étant alors appréciés) et filigrane (water mark). L'encre obtenue à partir du charbon et bénéficiant des conditions environnementales stables du dépôt du fonds d'archives colonial, reste à des niveau de température et d'humidité régulièrement surveillés et maintenus respectivement autour de 20 °C et 45 %, niveaux faciles à maintenir en raison de l'emplacement de la ville de Santiago dans un bassin entouré de chaînes de montagnes à une altitude approximative de 500 m, avec des températures oscillant entre 15 °C et 28° C et une humidité relative de 50 %.

Conformément aux règles de conservation et de sécurité, les documents sont dans leur grande majorité regroupés en volumes reliés. La colle correspond parfois à un parchemin d'un type flexible datant probablement du XVII^{ème} siècle, les autres étant en majorité pourvus d'une reliure plein-toile du XX^{ème} siècle.

Pour ce qui concerne la restauration et la conservation préventive, le Fonds des Jésuites d'Amérique nécessite un nettoyage de base et une amélioration des reliures. En outre, un petit nombre de documents exige une restauration complexe, plusieurs des pièces étant brûlées (14 boîtes).

Entre 1990 et 1997, un projet de restauration des documents coloniaux, financé par le ministère de l'éducation du Chili et la Fundación Andes (affilié à la Fundación Lampadía ayant son siège aux Etats-Unis) a été entrepris au sein des Archives nationales. Les travaux ont été effectués sur les documents les plus détériorés par un usage excessif: les actes notariés.

N'ayant souffert d'aucune perte d'informations, les documents des jésuites qui avaient brûlé n'ont fait l'objet d'aucune restauration. En outre, il n'est pas possible de traiter un tel volume de documents dans les limites du calendrier de projet.

4. NOMINATIONS DE L'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE / EVALUATION SUR LA BASE DES CRITERES DE SELECTION

4.1 L'authenticité

Les documents sont reliés, dans un support papier fait à la main, écrits avec des encres de charbon stables et décorés de dessins du style de l'époque coloniale.

L'essentiel des documents du Fonds des jésuites d'Amérique offre la typologie et la formulation bureaucratique propre à l'administration des Bourbons, caractérisées par une écriture claire, avec peu de liens et d'abréviations, et un formalisme caractéristique du style néoclassique du XVIII^{ème} et XX^{ème} siècles.

Néanmoins, il est possible de trouver des manuscrits datant du XVIème siècle avec des manuares baroques complexes et chaînées, reliant les mots par des liens et dessinées comme des figurations esthétiques des majuscules. Toutefois, les documents du XVIIème siècle révèlent un processus de simplification des phrases éliminant l'usage des abréviations et des liens en faveur du nouveau style imposé par la monarchie espagnole.

Les types de lettres tels que la chaîne ornementale, le courtier, le bâtard italien ou l'écriture gothique ou humaniste, ainsi que leur combinaison, apparaissent dans les documents juridiques comme les testaments, les actes, les donations, les ordres royaux et les décrets, dont le caractère formel et véridique était certifié par un notaire public chargé de veiller à l'observation des règles d'écritures et au respect de la tradition hispanique consistant à tout laisser sur papier. En outre, le Fonds des Jésuites d'Amérique comprend des manuscrits écrits de la main des prêtres, comme les rapports de leurs activités éducatives et de missionnaires, leur correspondance et leurs notes privées, qui portent la signature et les propres sceaux des auteurs, ainsi que la documentation écrite par les officiers royaux responsables de l'administration des biens des jésuites, de sorte que le formalisme de chaque écriture dépend de son origine et de son propos, ce qui n'empêche pas la cohérence et la continuité du fonds documentaire mentionné ci-dessus.

Synthèse de la typologie documentaire décrite dans les catalogues du Fonds des jésuites d'Amérique aux archives nationales (Mexique, Pérou, Argentine et Chili)

résolutions

actes judiciaires d'occupation et d'applications des propriétés des Jésuites

actes judiciaires des biens temporels

affectations

lettres autographiques

lettres circulaires et notes des autorités et des prêtres

affaires criminelles

recensements et fondations sans intervention ecclésiastique

allocations de terres

attestations de vente

communications de la part des autorités

registres de bijoux

exposés de missions

comptes d'entrée et de sortie des biens temporels

donations et octrois

déclarations

diligences de l'expulsion des prêtres

actes de création des écoles et de vente d'esclaves.

déclarations de la province

plusieurs fichiers

fondations d'institutions (écoles et hôpitaux)

dépenses de la mission

feuilles de service

rapports

inventaires des écoles et des propriétés (meubles, bibliothèques, manuscrits, chapelles, esclaves, outils, pharmacies)

registre des revenus et dépenses

évaluations et rapports annuels

cadastre

nomination des autorités

licences

esquisses de propriétés et de fermes

représentations

ordres, édits et décisions de la couronne

ressources de forces

serments de fidélité

synthèses de relations d'écoles et de confraternités
relations de fondations sans intervention ecclésiastique
relation du clergé régulier
jugements
demandes formulées par des prêtres et particuliers
évaluation des propriétés
attestation d'évaluation des propriétés
attestation des diligences déployées dans les zones d'habitation indienne
titres
ventes
visites
documents divers

Importance, singularité et impossibilité de le remplacer au niveau mondial

*La présence des jésuites en Amérique modifie l'image du continent. Ne pas reconnaître leur apport à la vie religieuse, sociale, politique et économique du continent américain équivaldrait à rompre avec notre identité de manière irrévocable.

*L'Ordre avait pour mission de diffuser, propager et maintenir la Foi au sein des populations autochtones, serviles et hispano-créoles. Lors des missions qu'ils menaient auprès des infidèles, les prêtres ont exploré plusieurs territoires, appris des langues autochtones, rédigé des récits, des catéchismes et des grammaires, et dessiné des cartes géographiques.

*En ce qui concerne l'éducation, l'apprentissage dans le primaire, le secondaire et l'universitaire a fait l'objet d'une complète innovation. L'éducation de l'élite a figuré parmi les priorités absolues des prêtres et a conduit à l'épanouissement d'une intense activité littéraire. Malgré cette priorité, l'éducation des autres groupes sociaux n'était pas pour autant négligée ainsi qu'en témoigne par exemple la création d'écoles à l'intention des populations esclaves qui y puisaient le soutien spirituel nécessaire à l'accomplissement de leurs différents labours.

*En raison de leur propre formation et des besoins propres au nouveau continent, ils ont été en mesure de développer une autonomie économique qui les a distingués des autres ordres religieux en leur permettant d'accumuler des richesses propres à financer leur action spirituelle en plus de leurs besoins quotidiens.

*Les volumes des Archives nationales illustrent l'influence que la présence de cet ordre religieux, la Société de Jésus, a exercé sur le continent américain, ainsi que les activités principales qu'il a mises en œuvre durant les siècles de colonisation, notamment l'éducation de l'aristocratie, l'évangélisation des Indiens par différentes méthodes d'enculturation, l'intérêt porté à la vie spirituelle d'une grande partie de la population, un aspect économique essentiel de cette période, et la diffusion de l'intellectualité théologico-philosophique d'alors.

*Les élites étaient non seulement éduquées dans les écoles de Jésuites, mais les missions étaient également structurées et divisées dans leur action. Les Jésuites ont trouvé des solutions. Ils ont contribué à la pensée théologique et philosophique de l'époque, ont étudié les langues autochtones, et ont rédigé des grammaires qui ont fait date. On ne peut évoquer ces pages sans mentionner les maisons d'exercices spirituels, qui ont appuyé la spiritualité d'une grande part de la population masculine et féminine d'alors.

Par la suite, la Société de Jésus a été expulsée, par décret papal, de l'ensemble des territoires espagnols, portugais et français, et ses membres présents en Amérique latine ont été relégués au nord de l'Italie où ils sont restés pendant près d'un demi-siècle.

De 1801 à 1815, la Société de Jésus a été rétablie par plusieurs décrets royaux successifs émanant des pays qui l'avaient expulsée. Le rétablissement de l'Ordre a été initié par le Pape Pie VII dans son Breve Catholicae Fidei du 7 mars 1801 qui reconnaissait officiellement la

Société des Jésuites en Russie, le seul endroit d'où ils n'avaient pas été expulsés. Lorsque la Société a été rétablie dans ces pays où les gouvernements en place avaient fait appel à elle pour son action éducative, les anciennes propriétés ne lui ont pas été rétrocédées. Ses membres n'ont pas poursuivi leur précédente action évangélique, leur production artisanale pas plus que leur activités commerciales ou agricoles. Ils n'ont pas non plus recouvré les objets liturgiques, les bibliothèques et les mobiliers ecclésiastiques qui au moment de leur confiscation avaient été offerts à d'autres ordres et congrégations religieuses.

En outre, avant d'être transférés vers les archives et bibliothèques publiques, les archives de l'Ordre sont restées aux mains des institutions de l'Etat qui ont poursuivi l'administration des biens temporels des Jésuites.

Le Fonds documentaire permet de reconstituer le mode de gestion des biens temporels des Jésuites. Il offre une radiographie de la manière dont les Jésuites s'y prenaient et rend ainsi compte de la gestion bureaucratique qui par la suite n'a pas eu les résultats que la Couronne espagnole escomptait de l'expulsion des Jésuites, notamment le bénéfice des revenus que les exploitations avaient procurés à leur anciens propriétaires. En définitive, les documents attestent l'efficacité de la Société dans la gestion comptable de ses biens, ainsi que de l'appareil de production que les Jésuites avaient réussi à mettre en place dans leurs propriétés, leurs manufactures, leurs ateliers d'artisans et d'orfèvrerie, leur commerce, leurs apothicaireries et dans le cadre de leurs pensions scolaires et collèges les plus réputés. Le Conseil des biens temporels a été dans l'incapacité de perpétuer l'action des jésuites dans tous ses aspects, et moins encore de les gérer, avec l'ordre, la rigueur, et la rentabilité économique et financière dont la Société avait fait preuve.

En définitive, tout un système solidement appuyé sur la cohérence et la rigueur observées par la Société dans le cadre de son missionariat a été désorganisé.

Le fonds documentaire des Jésuites d'Amérique est unique et constitue la collection qui, en Amérique, embrasse l'histoire de la grande majorité des pays d'Amérique latine, anciennes colonies espagnoles, dans un seul et même ensemble archivistique.

4.3. Un ou plusieurs critères sont-ils remplis ?

L'époque:

La collection constitue une source essentielle du plus haut intérêt pour l'étude de la diffusion de l'Ordre dans l'Amérique coloniale hispanophone depuis la mise en route des premières missions et activités éducatives. Les pièces documentaires couvrent, pour l'essentiel, le XVII^e siècle, notamment la seconde moitié, c'est-à-dire dès 1767, année à partir de laquelle les délégués de l'Administration des biens temporels de l'Ordre étaient présents dans chaque pays. Néanmoins, tel que le montre l'annexe correspondante, chaque section et série signale clairement les années que la collection couvre dans un intervalle s'étirant au maximum entre 1558 et 1880, c'est-à-dire pendant la période multiséculaire de l'empire colonial espagnol en Amérique latine.

Le lieu:

Le fonds documentaire a la particularité d'embrasser un vaste ensemble de pays qui à l'époque étaient des colonies espagnoles. Cette diversité renforce le caractère universel de ce patrimoine. Quoique d'une très grande diversité, les pièces documentaires mentionnent un certain nombre de pays : les Antilles, l'Argentine, la Colombie (Bogota), la Bolivie, Cuba (La Havane), l'Equateur (Quito), l'Espagne, les Philippines (Manille), le Mexique, le Paraguay, le Pérou et le Chili.

Il est important de souligner que le fonds documentaire renvoie, pour chacun de ces pays, à un certain nombre de régions. Par exemple, pour le cas de l'Argentine s'étendant également au Paraguay, il existe des documents provenant de Buenos Aires, Salta, Mendoza, Tucumán, Jujuy, ainsi que des informations relatives aux Iles Malouines (du fait de la présence anglaise), Parana et Asunción.

La Section correspondant à la Colombie mentionne les missions d'Orinoco dans la Province de Guayana qui relevait du Conseil provincial de Caracas, Santo Domingo de Santa Fe, Cartagena de Indias, Popayán, Maracaïbo.

En ce qui concerne la Section de Bolivie, il est fait mention de : La Paz, Santa Cruz de la Sierra, Charcas, Tacna, La Plata. Et pour le Pérou : Lima, Arequipa, Cuzco, Ica, Huara et Guncavélico.

Tableau des juridictions des Provinces des jésuites d'Amérique:

Province de Lima (Pérou)

Lima
Pisco
Trujillo
Arequipa
Ica

Huancavélica
Cuzco
Moquegua
Bellavista
Huamanga

Province de Charcas

La Plata
Callao
Juli
La Paz
Potosí

Orupo
Cochabama
Santa Cruz de La Sierra
Mojos
Chiquitos

Province de Santiago (Chili)

Santiago
Buena Esperanza
Quillota
San José
San Felipe
San Juan
San Luis
Mendoza
San Agustín
Melipilla
Chillán
San Francisco
La Serena

San Idelfonso
Bucalemu
San Fernando
Coquimbo
Concepción
Santa Fe
Marve
San Cristóbal
La Mariquina
Chiloé
La Frontera
Santa Juana
Mocha
Popayán

Province de Nuevo Reino

Santa Fe
Bogota
Tunja
Honda
Mompox
Antioquia
Fontibón
Caracas

Santo Domingo
Mérida
Pamplona
Maracaïbo
Orinoco
Casanare
Meta

Province de Quito

Quito
Panamá
San Francisco

Cuenca
Pasto

Province de Buenos Aires, Tucumán et Paraguay

Buga
Córdoba
Montevideo
Santa Fe
Corrientes
Buenos Aires
Asunción
San Fernando
Rioja
San Miguel
Potosí
Santiago
Tarija
San Felipe
Salta
San Juan
San Javier
San José
San Carlos
San Ignacio
Loreto

Guayaquil
San Ignacio Guazú
Ntra. Sra. De la Fe
Santa Rosa
Santiago
San Cosme
Jesús
Trinidad
Itapúa
Candelaria
Yapeyú
La Cruz
San Borja
Santo Tomé
San Nicolás
San Luis
Mártires
Santa María
Concepción
Miri Apóstoles
San Lorenzo

Ambato
Tacunga
Loja
Ibarra

Riobamba
Mayna
Omaguas

Province de Nueva España

Méjico
Durango
Valladolid
Santa María
Querétaro
Oaxaca
Thepotlán
Yucatán
Campeche
Guatemala
Puebla
Veracruz
Ciudad Real
Guadalajara

Celaya
Cuanajato
San Luis de La Paz
San Luis de Potosí
Villa de León
Zacatecas
La Paz
Chihuahua
Chínipas
Tarahumaza
Chinarros
Nayarit
California
Sinaloa

Santa Ana	San Angel	Pátzcuaro	Sonora
San Juan	San Miguel	Ile de Cuba	Ile de Saint-Domingue
La Havane	Puerto	Príncipe	Santo Domingo

Les personnes:

Le Conseil des biens temporels avait la responsabilité de surveiller le règlement des indemnités reversées aux prêtres expulsés. Aussi existe-t-il de nombreux documents portant sur les membres de l'Ordre et les activités qu'ils menaient. Ces sources viennent à l'appui des études effectuées sur la production intellectuelle, scientifique et artistique considérable des Jésuites durant leur exil, ainsi qu'en témoigne le grand nombre de publications et de rééditions dont leurs œuvres ont fait l'objet en Europe. Ces sources rendent également compte du rôle joué par l'ordre dans l'éducation des élites créoles. Une mention spéciale doit être faite des nombreux documents qui décrivent leur action dans le cadre des missions d'Indiens - Aymaras, Incas, Mapuches, Huilliches, Chiquitos, Aztecs, Omecos, Guaranies, etc., ainsi que le matériel didactique qu'ils employaient dans les écoles qui accueillaient les populations autochtones et dans les universités.

De même, ils ont substitué les esclaves africains à la main d'œuvre indienne traditionnelle. Même si, dans le cas du Chili, leur utilisation comme force de travail était minimale en raison des coûts élevés qu'elle occasionnait, elle n'en constituait pas moins une solution à la fois chrétienne et rentable pour les Jésuites. La législation espagnole ne s'appliquant pas aux noirs, les jésuites ont en effet pu établir leur propre code de conduite qui conciliait leur vocation évangélique avec la rentabilité du travail de la main d'œuvre servile mise à profit dans les travaux agricoles. Après l'expulsion des jésuites, 1 200 esclaves noirs ont été déplacés hors du Chili, escale de la traite des esclaves, car ils étaient la propriété de la Société.

Toutefois, leur principale intuition a été l'émergence d'une culture métisse en Amérique latine, présente dans toutes les couches sociales, de l'élite créole aux communautés autochtones.

Le sujet et le thème:

Les conséquences de l'expulsion de l'Ordre et de ses 2171 prêtres ont été considérables. Le nombre de ses collèges, missions, domaines, fermes plus petites, installations, verreries, apothicaireries, fonderies, universités, églises, maisons, etc. en ont fait le plus prospère de tous les ordres (On estime à 478 026, pour la seule population autochtone indienne, le nombre d'individus qui ont été intégrés dans les différentes activités de mission et d'éducation des jésuites).

Pour faire main basse sur de telles richesses, la Couronne espagnole a créé le Conseil d'administration des biens temporels de l'Espagne et des Indes. Sa première tâche a consisté à inventorier l'ensemble des biens confisqués : des objets les plus insignifiants jusqu'aux populations attachées aux missions et aux domaines en passant par les articles d'apothicairerie, les ouvrages de bibliothèque, les ornements d'église, les documents rangés dans leurs dossiers, et les registres de comptes. Ont eu lieu ensuite l'évaluation des propriétés et leur cession à d'autres ordres, à des particuliers et à la Couronne.

Au fil du temps, il s'est produit un échange d'information qui a conduit à la constitution d'un fonds documentaire volumineux et, pourtant, à un besoin de communication entre les responsables du Conseil de temporalités et la Couronne grâce à une correspondance intense, à la communication de rapports et à la promulgation d'ordres et d'édits royaux qui instruisaient les responsables sur la manière de gérer correctement les fonds dégagés par l'exploitation des propriétés.

Toute cette activité apparaît en détail dans les documents du Fonds des jésuites d'Amérique. Il existe des sections comme le Chili, le Pérou, l'Argentine, la Bolivie et le Mexique, dotées de séries documentaires volumineuses alors que les Philippines et Cuba comptent une documentation moindre.

Caractéristiques formelles et stylistiques:

Le matériel proposé par la Mémoire du monde résulte de l'action menée par le Conseil et l'organe administratif institué par la dynastie des Bourbons en vue de la gestion des biens de la société des biens de la Compagnie de Jésus à la suite de l'expropriation des membres de cette dernière. Si l'absolutisme éclairé avait essayé d'éliminer la puissance économique et politique des Jésuites, leur influence intellectuelle et éducative et notamment leur impact culturel sur le tissu social complexe d'Amérique latine, non seulement ils n'obtinrent pas le succès économique des exploitations jésuitiques, dont l'atout essentiel était une rigoureuse planification mais bien au contraire, elle a provoqué une effroyable régression culturelle. La Couronne espagnole, au moins en Amérique latine, n'a pas été en mesure de combler le vide laissé par les Jésuites, et moins encore de recomposer le vide social que l'expulsion a entraîné. Ce n'est pas chose fortuite si l'on peut citer l'expulsion des Jésuites parmi les causes de l'émancipation de l'Amérique latine.

L'intégrité:

L'appareil bureaucratique créé en vue de l'administration des biens des jésuites ressort de la typologie documentaire complexe créée à cet effet qui, dans le cadre d'une structure déjà critique ne pouvait répondre aux objectifs qu'elle s'était fixés, ainsi qu'en témoigne les différentes séries de documents classés selon leurs fonctions spécifiques et remis par le Conseil à l'administration des temporalités.

Unique et irremplaçable, ce fonds documentaire est le plus complet et le plus exhaustif d'Amérique latine en raison du réseau complexe d'influences et d'interactions qu'il laisse transparaître entre le vieux et le nouveau continent.

La menace:

L'état de préservation de ce fonds documentaire n'est pas menacé. Toutefois, la détérioration de plusieurs volumes pourraient, dans le cas extrême, entraîner la perte irrémédiable d'informations. En conséquence, leur restauration a fait l'objet d'évaluation dans le cadre de programmes de préservation, sous réserve que l'équipement approprié soit disponible.

En raison de la fragilité des documents à traiter, il sera nécessaire d'entreprendre la restauration par thermo lamina, technique qui consiste à laminer les pièces en les exposant à de hautes températures en employant du papier sans acide et du polyéthylène qui aide à interrompre la détérioration en donnant plus de consistance au document.

5. Données juridiques

5.1 Propriétaire du patrimoine documentaire

Archivo Nacional de Chile. Créé par décret ayant force de loi n° 5 200 de 1929, publié dans la gazette officielle
Directrice : Mme Maria Eugenia Barrientos H.
No. 5 Miraflores
B.P. 1400

5.2 Dépositaire du patrimoine documentaire

Archivo Nacional de Chile. Créé par décret ayant force de loi n° 5 200 de 1929, publié dans la gazette officielle
Directrice : Mme Maria Eugenia Barrientos H.
No. 5 Miraflores
B.P. 1400

5.3. Statut juridique

a) Régime de propriété : public

b) Accessibilité:

Propriété publique, le Fonds des jésuites d'Amérique ne fait l'objet d'aucune restriction en matière d'accès à l'intention des chercheurs chiliens ou étrangers désireux de les consulter. Les archives nationales du Chili ont arrêté une procédure d'accréditation de leurs usagers afin d'appliquer les statistiques au fonds que ces derniers consultent. Une fois la procédure administrative accomplie, le chercheur a accès aux documents.

Le Fonds des jésuites d'Amérique ayant été microfilmé, le chercheur ne peut avoir directement accès aux originaux. L'accès direct reste néanmoins possible et peut faire l'objet d'une autorisation du directeur à titre exceptionnel. Le Service est doté d'appareil de lecture appropriés.

Les instruments de consultation du Fonds de jésuite d'Amérique se caractérisent par une hétérogénéité méthodologique et vont du simple inventaire à catalogue le plus détaillé. Néanmoins, le chercheur finit toujours par trouver ce qu'il cherche. Ils doivent être intégrés conformément aux récents progrès réalisés en matière de techniques archivistiques internationales (catalogues attachés).

Instruments descriptifs du Fonds des jésuites d'Amérique historique des Archives nationales du Chili:

Les archives nationales du Chili disposent de quatre instruments en trois formats distincts prévus pour la description des documents des Jésuites qu'elles détiennent.

Préparé par José Toribio Medina, le premier instrument est intitulé «catalogue des manuscrits sur les anciens jésuites du Chili détenus par la bibliothèque nationale du Chili» (Santiago, Chili Imprenta Ercilla, 1891, 543 pages) et n'a été préparé qu'à partir des 134 volumes des jésuites du Chili. Il s'agit d'un instrument fondamental qui énumère par ordre alphabétique les documents à partir de thèmes et/ou de critères toponymiques et onomastiques. Il est munit d'une rubrique en guise de titre soit par noms propres, une description du contenu et ensuite de l'année, le numéro de la colonne, de la page et de la fiche.

Le niveau de description est la pièce documentaire.

Archivo Nacional est doté d'un exemplaire Photostat de ce catalogue signalé par le n° 33 pour être consulté dans les salles de lecture. Selon ce qui a été mentionné au cours de l'année 1983, 22 volumes de ce catalogue ne sont pas décrit (99 à 118 et 131 à 134), de sorte qu'il est nécessaire de recourir à cet inventaire du Fonds des jésuites d'Amérique dont cet instrument fait partie.

Le second instrument a été publié en 1976 par Ediciones Historia of Instituto de Historia de la Pontificia Universidad Católica du Chile sous le titre «Le fichier des jésuites du Mexico Archivo Nacional du Chili». Il recense les volumes n° 299 à n° 342, les années ou les dates extrêmes, puis une indication séquentielle des pièces décrites selon le type documentaire contenu dans chaque unité.

Les archives nationales conservent une copie imprimée de ce catalogue, identifié par le numéro 40 pour les consultations en salle de lecture. Comme le rappelle le document, les responsables des Archives nationales, Messieurs Osvaldo Reyes Villaseca et Carlos Ruiz Rodriguez ont été chargés de l'introduction.

Le troisième outil consiste en un inventaire et deux catalogues.

a) L'inventaire «Jésuites d'Amérique» a été élaboré par les Archives nationales et recense les groupes documentaires par pays ou zones géographiques : Chili, les Antilles, Argentine, Bogota, Bolivie, Equateur, Espagne, Philippines, Manille, Mexique, Panamá, Pérou, Venezuela et différents pays. Il établit le numéro du volume, les séries documentaires (occupations, applications, récits, notes, particuliers, ordres royaux, lettres, etc.) et les dates entre lesquelles les documents ont été rédigés. Cet inventaire marque un progrès lorsqu'il identifie pour la première fois les séries documentaires qui constituent le Fonds des Jésuites. Les archives nationales conservent une copie dactylographiée de cet inventaire désigné par le numéro 34, pour consultation en salle de lecture.

b) Le catalogue «Jésuites du Pérou» a été élaboré par Fernando Ponce (Centro de Investigaciones de Historia Americana de l'Université du Chili). Il recense les volumes n° 344 à 419 et 455 à 459, les dates de rédaction de chaque volume et des informations par ordre numérique correspondant aux pièces décrites, selon le type de documents contenus. L'Archivo Nacional conserve un exemplaire dactylographié de ce catalogue désigné par le n° 38, pour consultation dans la salle de lecture.

c) Le catalogue «Jésuites d'Argentine» a été élaboré par Archivo Nacional et recense les volumes n° 140 à 204 et 424 à 432, ainsi que les volumes n° 435, 439, 441, 442, 443, 445 et 451. Il signale les dates extrêmes de chaque unité de volume et des informations par ordre numérique portant sur les pièces selon le type de documents et de sujets évoqués. L'Archivo Nacional conserve une copie dactylographiée de ce catalogue, désigné par le n° 36, pour consultation en salles de lecture.

Le quatrième outil de description consiste en trois catalogues élaborés à partir de «Proyecto de Catalogación del Fondo Histórico Jesuitas» (DIBAM, Archives nationales, Société de Jésus – Province chilienne de Santiago, Chili 1992-1993. Il est le premier instrument à avoir introduit des fichiers automatisés dans une base de données ISIS-DOS en utilisant une norme de description internationale (ISAD-G) et recense les domaines de recherche suivants : Fonds, Section, Séries, Accès, Etat de préservation, niveau de description, contenus, années limites, langue, lettre, signature de dépôt, le nombre de feuillet et le foliotage. María Cristina Picón Morales et Jaime Agustin Vivanco Gonzalez ont participé à l'élaboration de ces catalogues.

Le premier catalogue est consacré à la Section Argentine et décrit les pièces ou documents des volumes n° 140 à 177. Il offre un résumé historique de caractère général du Fonds des Jésuites, ainsi qu'une brève synthèse sur la nature des séries dites : Occupations (Vol. 140 à 152) ; demandes (Vol. 153 à 158) ; privé (Vol. 159 à 171) ; notes (vol. 172 à 175) et décisions (Vol. 176 et 177). L'Archivo Nacional dispose d'une copie imprimée de ce catalogue signalée par le n° 37, pour consultation dans les salles de lecture.

Le second catalogue est consacré aux sections Colombie (Bogotá), Bolivie et Equateur (Quito). La Section Colombie-Bogotá décrit les pièces ou documents des volumes n° 212 à 214 dans les séries Demandes (Vol. 212) et Notes (213 et 214).

La Section Bolivie décrit les pièces des volumes n° 227 à 233 dans la Série Comptes (Vol. 227 et 228), Comptes et Notes (Vol. 229) et Missions (Vol. 230 à 233). La Section Equateur-Quito décrit les pièces des volumes n° 236 à 241 dans la Série Occupation (Vol. 236 et 238) et Demandes (Vol. 240 et 241). L'Archivo Nacional conserve une photocopie imprimée de ce catalogue désigné par le n° 35, pour consultation dans les salles de lecture.

Un troisième catalogue est consacré à la Section Pérou et décrit les pièces ou documents des volumes n° 344 à 419 dans leurs séries : Occupations (Vol. 344 à 357, 404, 410 à 412 et 416) ; Demandes (Vol. 352, 358 à 361, 400 et 419) ; Comptes (Vol. 362 et 363) ; Versements (Vol. 364 à 366) ; Particuliers (Vol. 376 à 382 et 385 à 389) et Notes (Vol. 367 à 370). L'Archivo Nacional conserve un exemplaire imprimé de ce catalogue désigné par le n° 39, pour consultation dans les salles de lecture.

A l'heure actuelle, il n'existe pas d'instrument pareil au Guide du Fonds, indiquant de manière analytique la structure, la biographie, les contenus et matières générales des documents des Jésuites que l'Archivo Nacional du Chili détient, préserve et diffuse, à l'exception de l'inventaire qui résume le nombre de volumes, sections, dates et séries qu'il contient.

c) droit d'auteur:

Les droits appartiennent à l'Etat du Chili. Il reçoit les revenus provenant de la reproduction des documents que les chercheurs demandent. L'administration et la garde incombant aux archives nationales du Chili, ces dernières reçoivent l'argent avant de le déposer sur son unique compte fiscal de l'Etat du Chili.

d) Administration responsable:

En qualité d'administrateur et de gardien du fonds, le Directeur des archives nationales a toute autorité pour définir des accords dans la mesure où ils concourent à la réalisation des objectifs de l'institution de préservation et de diffusion du patrimoine documentaire.

6. PLAN DE GESTION

6.1. Existe-t-il un plan de gestion conçu pour le patrimoine documentaire ?

Oui

Le Fonds des jésuites d'Amérique est conservé dans un des dépôts des archives nationales avec d'autres valeurs culturelles historiques essentielles de la période coloniale et républicaine. Aussi fait-il l'objet d'une série de mesures permanentes de conservation préventive au niveau du dépôt aussi bien qu'au niveau des documents auxquels elles s'appliquent directement.

Est prévu, pour ce qui concerne le dépôt, un examen systématique des installations électriques, du système de filtration des eaux de pluie dans la mesure où le dépôt n'est pas doté d'un dispositif de contrôle centralisé en vue de détecter toute situation d'urgence. Néanmoins, conformément aux mesures prises au moyen d'instruments techniques, les variations de températures et d'humidité permettent la préservation des documents, dans la mesure où elles oscillent respectivement entre 18 et 20° C et autour de 50 %. De même, le dépôt fait l'objet d'un nettoyage régulier en vue de prévenir l'accumulation de poussière et la présence de poussière, notamment au niveau des étagères, où sont entreposés les volumes.

Pour ce qui concerne la documentation, la première initiative a consisté à relier les volumes des pièces provenant de la Province jésuite et selon les séries apparaissant dans chacun d'entre eux. De même, les volumes subissent un nettoyage complet dans le cadre d'un plan général mis en place par le Département de la préservation appliquée pendant l'année calendaire.

Parallèlement à ces mesures de préservation préventive, en l'absence de support de remplacement des microformes du Fonds, la description des documents a toujours puissamment contribué, estime-t-on, à la réduction du maniement des pièces car les instruments de recherche de l'information permettent une meilleure orientation de la recherche des documents. Au fil des années, un certain nombre d'entre eux ont été élaborés.

Le premier est «Jésuite du Chili» élaboré sur la base de critères alors habituellement utilisés. Il contient un registre détaillé des sujets abordés par chacune des pièces documentaires. Correspondant à la province jésuite du Chili, les 134 volumes sont disposés par ordre alphabétique selon des indicateurs onomastiques, la toponymie et le thème. Il propose une rubrique en manière de titre soit par thème soit par nom propre, une description des contenus et l'année, le numéro du volume, de la page et de la fiche. Les archives nationales conservent un exemplaire photostat de ce catalogue.

Le reste du fonds ne comptant aucun instrument et le maniement des documents étant toujours plus intensifs, un bref inventaire a été élaboré pour recenser les diverses provinces et les séries documentaires au niveau du volume.

Cette solution partielle exige ainsi l'élaboration d'instruments plus spécialisés. Trois provinces ont été décrites : «les jésuites de Mexico», «les jésuites du Pérou» et «les jésuites d'Argentine». Une description du sujet abordé est faite au niveau des dossiers, mais il existe également d'autres données comme le nombre de feuillets et une fourchette des dates correspondantes, l'aspect permettant la détection de pièces originales appartenant à la Compagnie de Jésus, saisies par l'Administration des biens temporels.

Durant les années 1992-1993, à partir du «Proyecto de Catalogación del Fondo Histórico Jesuitas» réalisé entre l'Archivo Nacional et la Société de Jésus-Province chilienne, pour la première fois des normes d'archivage d'usage international ont été introduites. Des fichiers automatisés ont été enregistrés dans une base de données ISIS-DOS, et les domaines suivants de recherche ont été définis : fonds, section, série, accès, état de préservation, niveau de description, contenus, année extrême, langue, lettre, références de dépôts, nombre de feuillets et foliotage. Les provinces jésuites étaient les suivantes : «la Section argentine», «la Section colombienne-Bogotá», «la Section bolivienne», «la Section Equateur-Quito» et la «Section Pérou».

En définitive, la mesure de préservation radicale appliquée au fonds des jésuites d'Amérique était le microfilmage. Durant les années 1990-1996, l'Archivo Nacional a mené le projet de microfilmage du Fonds en utilisant des microfiches au format 16mm. Depuis lors, les utilisateurs ne pouvaient plus consulter les originaux directement sans l'autorisation du Directeur de l'Archivo Nacional. Il a été possible de répondre à la demande de reproduction des documents grâce à l'acquisition de la technologie appropriée permettant de faire des reproductions à partir des microfiches.

PARTIE B – INFORMATIONS ACCESSOIRES

8. Evaluation des risques

8.1 Comme il a été indiqué dans le paragraphe précédent, l'état de préservation des documents est satisfaisant à l'exception du contenu des 14 boîtes remplies de documents brûlés. Toutefois, la lente détérioration du papier causée par l'encre est un problème qui n'a pas été complètement résolu.

Comme il a été mentionné précédemment, le Fonds des jésuites d'Amérique se trouve dans un dépôt avec d'autres fonds et collections documentaires sous la garde de l'Archivo Nacional du Chili. Son contour extérieur est donc marqué par une accumulation de poussière.

Par ailleurs, l'Archivo Nacional ne dispose pas d'un système de sécurité contre les pertes causées par exemple par les incendies. Il importe de préciser que les quatorze boîtes de documents du Fonds ont été brûlées à la suite d'un événement imprévu qui s'est produit à l'endroit où les documents allaient être reliés.

9. Evaluation de la conservation

Microfilmage

PARTIE C – SOUMISSION

Cette proposition est soumise par
María Eugenia BARRIENTOS HARBIN
Date: 27 décembre 2002

Bibliographie de la Société de Jésus

Librairie nationale chilienne

Catalogue général

- Alonso de Ovalle, *Histórica Relación del Reino de Chile, y de las misiones y ministerios que ejercita en él la Compañía de Jesús*, 1646.
- Miguel de Olivares, *Historia de la Compañía de Jesús en Chile, 1593-1736*, Santiago 1874.
- Wilfrido Loor, *Los Jesuitas en el Ecuador: su ingreso y expulsión*, 1959.
- Samuel Claro Valdés, *La Música en las Misiones Jesuitas de Moxos*, 1969.
- Pedro Rodríguez de Campomanes, *Dictamen Fiscal de Expulsión de los Jesuitas de España, 1766-1767*.
- Enrique Laval, *Botica de los Jesuitas de Santiago*, 1953.
- José del Rey Fajardo, *La Pedagogía Jesuítica en la Venezuela Hispana*, 1979.
- Biblioteca de la Junta de Estudios Históricos (Mendoza, Argentina), *Fuente Americana de la Historia de Argentina: descripción de la provincia de Cuyo, cartas de los jesuitas mendocinos*, 1940.
- José Cassani, *Historia de la Provincia de la Compañía de Jesús del Nuevo Reino de Granada en la América*, 1741.
- _____, *Glorias del segundo siglo de la Compañía de Jesús dibujados en las vidas y elogios de algunos de sus varones ilustres en virtud, letras, y celo de las almas que han florecido desde el año de 1640*, 1734.
- Bernardo Ibañez de Echavarri, *Colección General de los Documentos Tocantes a la Persecución que los Regulares de la Compañía suscitaron y siguieron tenazmente por medio de sus jueces conservadores*, 1768.
- Pierre Francois Xavier Charlevoix, *Colección General de Providencias hasta aquí tomadas por el gobierno sobre el extrañamiento y ocupación de temporalidades de los regulares de la Compañía*, 1767.
- Juan Patricio Fernández, *Relación Historial de las misiones de los indios llamados Chiquitos a cargo de los P.P. de la Compañía de Jesús en el Paraguay*, 1726.
- Pedro Lozano, *Historia de la Compañía de Jesús en la Provincia de Paraguay*, 1754.
- Juan Eusebio Nieremberg, *Firmamento religioso de lucidos astros en algunos claros varones de la Compañía de Jesús*, 1644.
- _____, *Honor del gran patriarca San Ignacio de Loyola, fundador de la Compañía de Jesús en que se propone su vida y la de su discípulo el apóstol de las Indias San Francisco Xavier*, 1645.
- Ludovico Antonio Moratori, *A Relation des Missions du Paraguay*, 1759.
- Nicolás Orlandini, *Historia Societatis Jesus*, 1641.
- Balthazar Telles, *Crónica da Companhia de Iesu da Provincia de Portugal*, 1645.
- Francisco García, *Vida y Milagros de San Francisco Xavier de la Compañía de Iesus apóstol de las Indias*, 1685.
- España, Consejo de Castilla, *Colección de las aplicaciones que se van haciendo de los bienes, casas y colegios que fueron de los regulares de la Compañía de Jesús, expatriados de estos reales dominios*, 1772.
- _____, *Colección general de providencias sobre el extrañamiento de regulares de la Compañía, parte quinta*, 1784.
- Francisco Colin, *Labor Evangélica Ministerios Apostólicos de los Obreros de la Compañía de Jesús: fundación y progresos de su provincia en las islas Filipinas*, 1663.
- Alain Guillermou, *Los Jesuitas*, traducción de Roberto Alcaraz, 1970.
- _____, *San Ignacio de Loyola y la Compañía de Jesús*, 1963.
- Constancio, Eguía Ruiz, *Los Jesuitas y el Motín de Esquilache*, 1974.
- Michel Adolphe, *Les Jesuites*, 1879.
- Gustave Francois Xavier de Lacroix Ravignan, *De la Existencia y del Instituto de los Jesuitas. Opúsculo escrito en Francés*, 1845.

- John Lockman, *Travels of the Jesuits into Various Parts of the World: particularly China and the East-Indies, intermixed with an account of the manners, government, civil and religious ceremonies natural nation*, 1767.

Fonds Matta Vial

- José Toribio Medina, *Noticias Bio-Bibliográficas de los Jesuitas Expulsos de América en 1767*, Santiago de Chile, 1915.
- Pablo Hernández, *Organización de Social de las Doctrinas Guaraníes de la Compañía de Jesús*, 1913.
- Nicolás Techo, *Historia de la Provincia de Paraguay de la Compañía de Jesús*, 1897.
- Mathias de Anglés y Gortari, *Los Jesuitas en el Paraguay*, 1897.
- Francisco Enrich, *Historia de la Compañía de Jesús en Chile*, 1891.
- Enrique Torres Saldamando, *Los Antiguos Jesuitas del Perú: biografías y apuntes para su historia*, 1882.
- Diego de Alvear y Ponce de León, *Relación Geográfica e Histórica de la Provincia de Misiones*, 1836.

Présence des jésuites en Espagne et en Amérique latine

- Antonio Astrain, *Historia de la Compañía de Jesús en la Asistencia de España*, Madrid, 1902-1925. Volumen I a VII.
- Ricardo García Villoslada, *Manual de la Historia de la Compañía de Jesús*, Madrid, 1940.
- Francisco Javier Alegre, *Historia de la Provincia de la Compañía de Jesús en Nueva España*, Roma, 1956-1960.
- Francisco Javier Eder, *Breve Descripción de las Reducciones de Mojos*, Cochabamba, 1985.
- W. Hoffman, *Las Misiones Jesuíticas entre los Chiquitanos*, Buenos Aires, 1979.
- José Jouanen, *Historia de la Compañía de Jesús en la Antigua Provincia de Quito, 1570-1774*, Quito, 1941-1942.
- Miguel Aguirre Elorriaga, *La Compañía de Jesús en Venezuela*, Caracas, 1941.
- Rubén Vargas Ugarte, *Historia de la Compañía de Jesús en el Perú*, Burgos, 1963.
- Guillermo Bravo Acevedo, *Temporalidades Jesuitas en el Reino de Chile (1593-1800)*, Madrid, 1985.
- Guillermo Furlong, *Misiones y sus Pueblos de Guaraníes*, Buenos Aires, 1962.
- GRUPO-MAPFRE, *Proyecto Las Consecuencias de la Expulsión de los Jesuitas de América Colonial, España, 1997-1998*, investigadores responsables: Guillermo Bravo Acevedo, Eduardo Cavieres y Aldo Yavar (en prensa).
- Walter Hanisch Espíndola, *Historia de la Compañía de Jesús en Chile*, 1974.
- Diego Barros Arana, *Riquezas de los Antiguos Jesuitas de Chile*, Santiago, 1872.
- Nicolás Cushner, *Jesuits Ranches and the Agrarian Development of colonial Argentina, 1656-1767*, Universidad de New York, Albany, 1968.
- Angel Santos, *Los jesuitas en América*, Madrid, 1992.